**Force Ouvrière vient de rendre publique une enquête sur l’impact de l’épidémie sur les conditions de travail des agents.**

Elle contient, selon le syndicat, une somme d'arguments pour ouvrir des négociations en faveur de la revalorisation des agents dits « *de la deuxième ligne* ».

A partir du retour des représentants syndicaux présents dans plus de mille structures territoriales entre le 15 mars et le 13 avril 2021, la Fédération des Services publics et de santé Force Ouvrière dresse un bilan des conséquences de la crise sanitaire sur les agents de terrain (personnel technique de cantine et du périscolaire, agents éducatif, administratifs, de propreté, etc...). Ces derniers attestent pour 90 % d’entre eux que la crise a largement impacté leur métier soit par une modification de leur mission soit par l’attribution de tâches supplémentaires.

73 % des agents interrogés ont mis en place le télétravail, 19 % juge que cette mise en place s’est faite dans de bonnes conditions, 37 % estiment que cela a été mal préparé. Le fonctionnement des instances a été absent dans 17 % des structures interrogées, 45 % se sont réunies partiellement mais seulement 13 % en présentiel.

***« De façon générale, partout où il y a eu un dialogue social les choses se sont mieux organisées » souligne Dominique Regnier, le Secrétaire général adjoint de la Fédération.***

**Temps de travail allongé, perte de congés et prime**

50 % des sondés relèvent l’impact sur leur temps de travail qu’il s’agisse de la mise en place d’horaires différenciés, d’heures complémentaires, d’astreintes supplémentaires, de pauses méridiennes plus courtes, etc...

La crise sanitaire a été parfois suivie de la perte de jours de congé, du non-paiement des heures supplémentaires ou de la non possibilité de les récupérer dans le temps impartis.

*« Pour 61 % des sondés, la crise sanitaire a impacté les congés. Après le premier confinement des pertes de RTT n’ont pu être compensées. Certaines collectivités ont imposé à tous les agents cinq jours, et pour certaines davantage, de congé imposé pendant les dernières vacances scolaires » rappelle Laurent Mateu, le Secrétaire fédéral FO des services publics. Des agents en autorisation spéciales d’absence se sont vus retirer des jours de RTT, tout comme ceux en télétravail, sans possibilité d’alimenter leur compte épargne temps.*

[**ENQUÊTE**](https://www.foterritoriaux.fr/docs/rapport_federal%20v2%201.pdf)

[**Rapport fédéral FO**](https://www.foterritoriaux.fr/docs/rapport_federal%20v2%201.pdf)

*6mai 2021*

*Source***La Gazette**